

Le 14 août 2025

Procès-verbal \_\_ Copie de résolution \_X\_

À une séance ordinaire \_\_ extraordinaire \_X\_, ajournée \_\_, du conseil tenu le 13 août 2025 et à laquelle est présent le maire, Mario Pelletier et les conseillers suivants :

– Andrew Caddell – Hervé Voyer – Raymond Malo

formant quorum sous la présidence du maire, Mario Pelletier.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 25.08.191

### 3 E - PROJET DE RÈGLEMENT 2025-07 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

#### 25.08.191 RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, lequel est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* numéro 1991-01 de la municipalité de Kamouraska ainsi que ses amendements ;

**ATTENDU QUE** la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 10 septembre 2025, conformément à la Loi ;

**ATTENDU QUE** la copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Andrew Caddell  
APPUYÉ PAR Hervé Voyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil adopte le projet de règlement numéro 2025-07 intitulé « *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme* » ;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente ;

**QUE** la greffière de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce projet de règlement ;

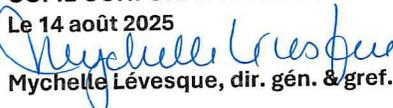
**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de Kamouraska.

(Signé)

  
Mario Pelletier, maire

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 14 août 2025

  
Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.

